

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Convention d'occupation de locaux de KEDGE Business School - Campus de Luminy, en vue de l'organisation de journées de dépistage par les CeGIDD départementaux auprès des étudiants.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de conclure avec le Groupe KEDGE Business School une convention d'occupation à titre gratuit de locaux de la KEDGE Business School / Campus de Luminy, rue Antoine Bourdelle - 13009 Marseille, en vue d'actions de dépistage organisées par le CeGIDD départemental auprès des étudiants pour la période du 1er novembre 2019 au 1er novembre 2020,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, dont le projet est annexé au rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**